DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20191220-19-133-AC-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2019
Publication : 26/12/2019
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 19/133/AC

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2019

OBJET : ACTION CULTURELLE
Reprise de l'exploitation cinématographique en gestion municipale.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt du mois de décembre à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 13 décembre 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Absents : Michel DALLA SANTA ; Jean-Michel SAULI ; Armand PAPI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS.

Avaient donné procuration : Jean-Michel SAULI à Joëlle DA FONTE ; Armand PAPI à Joseph TAFANI ; Vanessa GIORGI à Xavière MERCURI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Gaby BIANCARELLI ; Jeanne STROMBONI à Jean-Christophe ANGELINI ; Nathalie APOSTOLATOS à Fabien LANDRON.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 1er Adjoint, délégué aux affaires culturelles, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Depuis plusieurs années, la Commune a autorisé la Sarl Studio Cinéma à occuper et utiliser la salle de spectacle du Centre Culturel de Porto-Vecchio sis Espace Jean-Paul de ROCCA SERRA par convention.

La salle était utilisée pour la projection de séances cinématographiques des films commerciaux et des exclusivités notamment avec Bastia. La programmation était ouverte à tous les cinéphiles et la salle était et est utilisée pour :

- les Films « Art et Essai »,
- le dispositif national école et cinéma : *École et cinéma, Collège au cinéma* et *Lycéens et apprentis au cinéma,* ces trois dispositifs proposant de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à l'intention des élèves dans les salles de cinéma,
- le dispositif « prix national des lycéens »,
- la préparation du certificat professionnel de projectionniste et audiovisuel.

La dernière convention liant la Ville de Porto-Vecchio et la Sarl Studio Cinéma en la personne de Mme Michèle de Bernardi vient à expiration le 31 décembre 2019. La gérante, Mme de Bernardi, ne souhaite pas renouveler ladite convention.

Il est donc proposé au conseil municipal la création d'un cinéma municipal permettant la reprise en évitant la rupture de l'exploitation commerciale et la diffusion d'œuvres cinématographiques pour :

- maintenir et pérenniser la diffusion cinématographique commerciale dans la salle du Centre Culturel,
- obtenir en 2020 le Label Cinéma Art et Essai dont dispose la salle actuellement,
- proposer une diffusion cinématographique en direction du public scolaire,
- proposer une offre culturelle complémentaire « cœur de ville ».

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la création d'un cinéma municipal à compter du 1er janvier 2020.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à cette création dont notamment l'obtention d'une autorisation administrative préalable, délivrée par le Centre national du cinéma (CNC).

ARTICLE 3 : d'autoriser le rachat de tout le matériel nécessaire à l'exploitation et propriété de Mme de Bernardi.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		21
Nombre de procurations		7
Nombre de suffrages exprimés		28
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	**X**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
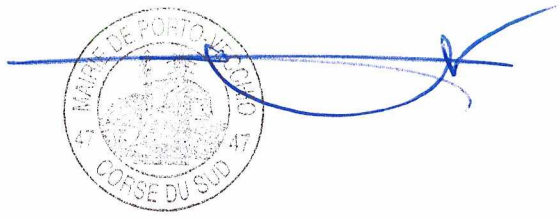
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,